

**Accessibilité Handicap :
Dématisation de l'attestation sur l'honneur de conformité
pour les ERP de 5^{ème} catégorie**

Les ERP de 5^{ème} catégorie conformes à la réglementation avant le 31/12/14, peuvent encore se déclarer accessibles auprès de l'administration. **Il n'est pas trop tard pour le faire...**

La démarche peut se faire maintenant de façon simple et rapide en remplissant le document dématérialisé de la manière suivante :

- Pour les établissements dotés d'un numéro Siret :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-d-accessibilite-d-un-erp-siret>

- Pour les établissements sans numéro Siret :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-d-accessibilite-d-un-erp-sans-siret>

Pour rappel, vous pouvez retrouver tous les renseignements et tous les documents utiles sur le site internet de l'Etat dans les Ardennes à l'adresse :

<http://www.ardennes.gouv.fr/imprimés-et-formulaires-a1414.html>

Contact :

Landry SATTEZI

l.sattezi@ardennes.cci.fr

03 24 56 62 65